

## Renouvellement du contrat d'assurance collective 006000

Bonjour,

Le contrat d'assurance collective qui vous protège se renouvelle le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et nous souhaitons vous faire part des modifications suivantes :

### Régime de soins dentaires – Retrait des preuves d'assurabilité

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il sera possible d'adhérer au régime de soins dentaires en tout temps sans avoir à présenter de preuves d'assurabilité, que ce soit pour le participant ou pour ses personnes à charge. Le participant qui choisit d'adhérer au régime de soins dentaires doit maintenir sa participation pour une durée minimale de 36 mois, tel que le contrat le prévoit déjà.

### Régime d'assurance maladie de base

#### Ajout de la cure de désintoxication (alcoolisme, drogue, jeu compulsif) – Volet réduit

Dans le cas d'une cure de désintoxication reliée à l'alcoolisme, à l'usage de drogues ou au jeu compulsif, excluant tout traitement relié au tabagisme, des frais admissibles sont prévus pour un séjour dans une maison officiellement reconnue à cette fin, sous réserve d'un remboursement maximal de 40 \$ par jour et de 1 000 \$ par année civile, par personne assurée.

### Nouvelle tarification applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Nous vous invitons à consulter dès maintenant le nouveau [Zoom sur vos protections](#) pour connaître la tarification applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Vous remarquerez que ce document est maintenant aux couleurs de Beneva, nouveau nom de La Capitale à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Le visuel de tous les documents sera graduellement mis à jour au cours de l'année 2022.

#### Version administrative du contrat

En complément au *Zoom sur vos protections* et en remplacement de la brochure explicative actuelle, la version administrative du contrat est maintenant disponible sur les espaces client et administrateurs ainsi que sur le site Internet de La Capitale. Ce document sera mis à jour annuellement ou lors de toute modification apportée au contrat en cours d'année. La brochure sous sa forme actuelle ne sera donc plus produite.

### Modalités des congés de primes applicables en 2022

- **Régime obligatoire d'assurance maladie de base**

Un congé de primes partiel de 1 % est accordé en 2022 pour le régime obligatoire d'assurance maladie de base. La tarification présentée dans le *Zoom sur vos protections* tient compte de ce congé de primes partiel.

- **Régime optionnel d'assurance maladie complémentaire – Option I**
- **Régime optionnel d'assurance soins dentaires – Option II**

Un congé de primes total sera accordé pour les 2 premières périodes de paie complètes de 14 jours du mois d'avril 2022 (4 périodes de paie pour les personnes salariées payées à la semaine) pour ces deux options.

- **Régime optionnel d'assurance vie – Option III**

Un congé de primes partiel est accordé en 2022 pour la garantie d'assurance vie de base du participant actif. La tarification présentée dans le *Zoom sur vos protections* tient compte de ce congé de primes partiel.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout renseignement complémentaire.

Service à la clientèle

1 800 463-4856